

bileté qu'il a apportés dans la défense de nos intérêts. Le succès qui a couronné son travail lui a valu les félicitations unanimes de la presse de ce pays.

Nous sommes aussi reconnaissants au gouvernement impérial d'avoir nommé le distingué juge en chef de ce pays comme représentant britannique dans cette importante commission, et d'avoir aidé et facilité de toute manière la revendication de nos droits.

Le jugement du tribunal de La Haye a réglé définitivement notre dernière cause sérieuse de difficultés avec les Etats-Unis. Le moment n'est-il pas bien choisi pour examiner quelles sont nos relations d'affaires avec nos voisins du sud, et quels sont les moyens à prendre pour les rendre meilleures.

Le gouvernement américain nous en a fourni l'occasion. Sur son initiative et sans aucune démarche de notre part, des négociations importantes ont été commencées et sont actuellement pendantes entre les représentants autorisés des deux pays. Je ne puis prévoir quel sera le résultat de cette conférence, mais j'ai le ferme espoir qu'il sera avantageux pour le commerce canadien.

Je sais, monsieur l'Orateur, qu'un certain nombre de mes concitoyens sont d'opinion que nous ne devrions faire aucune entente commerciale avec la république américaine; cette opinion est éminemment respectable, mais je ne crois pas qu'elle devrait prévaloir en cette Chambre ni auprès du peuple canadien. Pourquoi des concessions mutuelles, raisonnables et justes, devraient-elles être refusées? Nos deux pays ont une frontière commune de 4,000 milles; des réseaux de chemins de fer en relient les différents points; nos grands lacs, nos fleuves et nos canaux nous mettent en communication directe et constante; toutes les conditions géographiques favorisent les relations faciles de commerce entre ces deux grands territoires.

A tel point, monsieur l'Orateur, que malgré une législation hostile et en plusieurs cas prohibitive, ce commerce n'en a pas moins été considérable. Cinquante pour cent de notre commerce actuel se fait avec les Etats-Unis; nous y allons chercher 59 p. 100 de nos importations et nous y envoyons 35 p. 100 de nos exportations totales.

Nous faisons avec la Grande-Bretagne un commerce considérable; ce commerce, nous voulons le continuer et lui donner toute l'extension et le développement possible. Mais nous avons à lutter sur les marchés anglais avec les nations du monde, et plusieurs ont sur nous un avantage marqué. L'Allemagne, la Russie et la France peuvent plus facilement que nous atteindre ces marchés.

Aux Etats-Unis, c'est nous qui avons l'avantage, et il y a là une population de

90 millions à alimenter. Serait-il raisonnable pour nous de repousser toute proposition tendant à améliorer notre commerce et nos relations d'affaires avec cet immense pays?

Le Canada a retiré des avantages considérables du traité Elgin de 1854 à 1866. Pourquoi une nouvelle entente serait-elle plus dangereuse?

Mais les adversaires de toute négociation font appel à notre loyauté envers la Grande-Bretagne, et allèguent que des conventions commerciales avec les Etats-Unis auraient pour effet d'affaiblir les liens qui nous unissent à l'empire. Monsieur l'Orateur, tout ce qui peut tendre au progrès et à la prospérité du pays ne peut que contribuer à nous faire aimer davantage les conditions politiques qui ont rendu possible ce progrès et cette prospérité.

Toute orientation nouvelle de notre législation économique, qui aura pour effet d'augmenter la fortune nationale, devra nécessairement bénéficier au grand empire dont le Canada est le principal joyau. Les entrepôts de douane et les agents préventifs ne seront jamais, à mon avis, des témoignages de loyauté, et leur disparition ne sauraient diminuer en aucune façon le patriotisme canadien.

C'est ce qu'ont pensé tous les premiers ministres des diverses provinces de ce pays, conservateurs comme libéraux, à la conférence interprovinciale de Québec en l'année 1887. Une résolution fut unanimement adoptée, favorisant une politique de réciprocité commerciale avec les Etats-Unis, et déclarant que tel changement, loin de nuire à notre loyauté envers la Grande-Bretagne, ne pourrait au contraire que l'augmenter.

J'ajouterai, monsieur l'Orateur, que les intérêts de notre pays seront sauvegardés par nos représentants à cette conférence internationale. L'an dernier, lors des négociations qui ont été faites pour empêcher l'imposition contre nous du tarif maximum américain, un manufacturier de Montréal, de politique conservatrice, disait en ma présence ces mots que je cite textuellement: "Du moment que Fielding est là, il n'y a pas de danger".

Je n'ai pas de doute que nos hommes d'affaires ont aujourd'hui la même confiance, et qu'ils savent tous que leurs intérêts seront habilement protégés.

Ces négociations avec les Etats-Unis sont une expression nouvelle de l'autonomie canadienne. Déjà, lors du traité franco-canadien, notre pays a reçu ce qu'on me permettra d'appeler un "baptême" diplomatique. Nous pouvons dire que nous exerçons aujourd'hui les droits les plus importants d'une nation, tout en jouissant de tous les privilèges et de toutes les prérogatives que possèdent les citoyens du plus grand empire du monde. Mais, monsieur l'Orateur, si nous sommes fiers d'exercer ces droits, si nous sommes heureux de